

Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du 29 septembre 2011

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège (SNUipp) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève envisagée le mardi 11 octobre 2011.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le jeudi 29 septembre 2011, de 11h35 à 12h45.

Participant à la négociation :

- pour l'administration : Monsieur Bruno DUPONT, adjoint à la sous-directrice des études de gestion prévisionnelle et statutaires, Emilie BRANEYRE, bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3).
- pour le SNUipp : Monsieur François COCHAIN, secrétaire national, Madame Luce DESSEaux, secrétaire nationale.

Le ministère ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Préalablement aux échanges, l'organisation syndicale rappelle sa position concernant le dispositif du service minimum d'accueil (SMA). La participation de l'organisation syndicale aux réunions de négociation préalable relève de l'exercice convenu mais le SNUipp s'oppose toujours à ce dispositif et rappelle que les enseignants du premier degré ont toujours prévenu les communes et les familles de leur intention de faire grève et les raisons motivant chaque préavis. Le dispositif du SMA ajoute une pression sur l'exercice du droit de grève.

Le ministère rappelle sur ce point que des simplifications ont été apportées notamment avec la possibilité de transmettre la déclaration d'intention de faire grève par la voie de la messagerie électronique. Le développement d'un dispositif automatisé est en cours pour accélérer et sécuriser davantage la transmission de ces déclarations. Le but poursuivi par la loi n'est pas d'entraver le droit de grève dans le premier degré, mais de l'organiser. Le dispositif du SMA a également permis d'instituer un mécanisme de transfert financier de l'Etat vers les communes organisant l'accueil des élèves et de répondre à la demande sociale de prise en charge des enfants les jours de grève.

L'organisation syndicale souligne qu'avant la mise en place de ce dispositif, les parents et les communes trouvaient des solutions. Pour le SNUipp le problème de ce dispositif réside surtout dans la procédure de déclaration d'intention où des refus ont été opposés aux enseignants pour ne pas avoir respecté le délai de 48 heures alors que le dispositif d'accueil était organisé. La loi sur le SMA, même si elle permet de mettre en oeuvre un service répondant à une demande sociale d'accueil des enfants a pour effet de poser des difficultés dans l'exercice du droit de grève des enseignants du premier degré.

La réunion se poursuit par des échanges sur les différents motifs pour lesquels le SNUipp entend déposer un préavis de grève :

1- Pour la relance de l'emploi, l'arrêt des suppressions de postes dans la Fonction publique et notamment dans l'éducation nationale et pour un budget 2012 qui améliore la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels

SNUipp : Le SNUipp maintient les propos tenus lors de la précédente négociation du 12 septembre 2011. L'organisation syndicale rappelle que les suppressions d'emplois ont des conséquences au quotidien en termes de remplacement, de traitement de la difficulté scolaire ainsi que sur la taille des classes.

Concernant les éléments du PLF 2012, l'organisation syndicale souhaite savoir si les leviers retenus pour l'exécution du schéma d'emplois sont les mêmes que pour la précédente année scolaire. Le SNUipp maintient qu'il est nécessaire d'aller vers la création d'emplois.

Concernant la baisse potentielle des effectifs en RASED, l'organisation syndicale est surprise et s'inquiète de cette annonce qui s'oriente vers leur extinction. L'organisation syndicale estime que l'aide personnalisée ne pourra pas répondre de façon satisfaisante au traitement de la difficulté scolaire.

Sur la suppression de postes en remplacement, l'organisation syndicale reste perplexe. Le SNUipp émet des doutes sur les effets de ces suppressions sur l'augmentation du taux de remplacement

actuellement autour de 90%. Ce taux risque au contraire de baisser entraînant des risques de surcharge des classes ; ce qui n'améliore pas la qualité du service. En outre, la fusion des missions ZIL et brigades de remplacement fait craindre une baisse du taux d'efficacité. Certains départements n'ont pas suffisamment de remplaçants à la rentrée 2011.

En ce qui concerne le levier de la scolarisation des moins de 3 ans, la baisse de cette scolarisation va entrer en contradiction avec le principe posé par l'article L113-1 du code de l'éducation. Un arrêt de la cour d'appel administrative de Bordeaux du 19 avril 2010 a donné raison à un maire d'une commune située en zone rurale soutenant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans n'a fait que chuter ces dernières années. Comment cette baisse reste encore possible tout en respectant le code de l'éducation ? Dans les repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS 2011), un tableau comparatif relatif à cette scolarisation dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé révèle que dans le privé les familles ont plus de possibilité de scolariser les enfants de moins de 3 ans. Le SNUipp souhaite que cette possibilité existe dans l'enseignement public car il y a un réel besoin dans les milieux moins favorisés.

En ce qui concerne les personnels administratifs, le SNUipp s'inquiète des suppressions de poste et de leurs répercussions sur le quotidien des enseignants. Ces suppressions entraînent notamment un éloignement des interlocuteurs, comme il a pu être observé à propos des dossiers de retraite.

L'organisation syndicale s'inquiète également des conséquences de l'absence de pérennisation de l'aide administrative des directeurs d'école. Cette aide se révèle nécessaire, et le SNUipp rappelle sa volonté de voir se développer des emplois pérennes sur ces missions. Certaines écoles rencontrent des difficultés d'organisation notamment en cette période de rentrée où sont venues s'ajouter les opérations liées aux élections professionnelles.

Ministère : Les personnels administratifs sont également concernés par les retraits d'emplois, cela concerne surtout les services des inspections académiques et des rectorats et entraîne une réorganisation importante qui a, néanmoins, déjà produit des effets positifs. Ainsi, dans le cas évoqué des pensions comme auparavant pour la paye, la réorganisation permet de constituer au niveau du rectorat une équipe solide et techniquement compétente pour traiter de dossiers dont la réglementation est souvent mouvante et complexe, cette réorganisation permet ainsi d'apporter une réponse plus sécurisée.

Il est rappelé que l'engagement du Président de la République précisant qu'il n'y aurait pas de suppressions de classes pour des raisons autres que démographiques, à la rentrée scolaire 2012 est un élément à prendre en compte pour la réalisation du schéma d'emplois.

Les leviers identifiés sont les mêmes que pour l'année passée. Il appartient aux autorités académiques, Recteur et Inspecteur d'académie, d'utiliser les leviers les plus adaptés au contexte local sans nécessairement les activer tous. Ainsi, par exemple, sur la scolarisation des moins de 3 ans, le bénéfice de cette scolarisation suscite encore de nombreux débats. L'objectif poursuivi était de s'adresser à des élèves pour lesquels une scolarisation précoce serait bénéfique. Or selon les constats élèves, les bénéficiaires de cette scolarisation ne sont pas ceux visés. Par conséquent, en termes de schéma d'emplois, une baisse des postes dans ce domaine peut être envisagée.

Le constat des écarts public/privé souligné par le SNUipp vient d'ailleurs conforter cette analyse. Les écoles de l'enseignement privé accueillent proportionnellement plus d'enfants de deux ans que les écoles publiques – ce qui tend à montrer que la scolarisation ne concerne pas les enfants qui pourraient le plus tirer bénéfice d'une scolarisation précoce.

SNUipp : L'organisation syndicale observe que les classes moyennes et supérieures qui ont tendance à vouloir scolariser leurs enfants de moins de 3 ans peuvent le faire alors que les classes populaires qui le souhaiteraient ne le peuvent pas en l'état actuel. Le SNUipp souhaite donc voir se développer cette possibilité.

Ministère : Il est nécessaire de mettre davantage à contribution les postes d'enseignants n'ayant pas la charge d'une classe.

En outre, la prise en charge de la difficulté scolaire repose prioritairement depuis 2008 sur l'accompagnement personnalisé et les stages de remise à niveau, les enseignants de RASED intervenant en complémentarité de l'action du maître responsable de la classe.

Concernant le remplacement, il est très difficile d'améliorer le taux d'efficacité du remplacement qui se situe à 90% au niveau national, en raison des désajustements spatiaux et temporels entre la demande de suppléance et la disponibilité de la ressource enseignante qui ne peuvent être totalement résorbés. L'optimisation de la gestion du remplacement, notamment avec le déploiement de l'application ARIA dans toutes les inspections académiques à la rentrée 2011 devrait compenser la diminution de la ressource humaine dédiée au remplacement et permettre de préserver le taux d'efficacité.

SNUipp : Concernant le remplacement, le SNUipp souligne qu'à la différence du second degré, en cas d'absence d'un enseignant dans le premier degré les enfants restent à l'école et doivent être pris en charge. Cette situation justifiait l'existence des ZIL spécialisées dans les remplacements courts. Avec leur disparition, et du fait de la suppression de plusieurs milliers de postes de remplaçants, on assiste dès cette rentrée à une situation tendue et des problèmes de remplacements. D'autre part, l'inspection académique remplace en priorité les longs congés. Or l'absence du traitement des petites absences entraîne une augmentation des petits congés engendrés par la prise en charge des élèves des enseignants absents qui surchargent les classes. Le traitement des petits congés éviterait leur multiplication.

L'organisation syndicale souhaiterait connaître les prévisions démographiques des élèves pour la rentrée 2012. Ces prévisions devraient être prises en compte dans le cadre de la suppression des postes. Or l'organisation syndicale a pu observer que pour 2011, la poussée démographique dans un certain nombre de départements a été sous-estimée.

Ministère : Des outils statistiques existent à la DEPP mais il est encore tôt pour dresser un constat.

2- Pour l'amélioration du pouvoir d'achat et la revalorisation des salaires et des retraites

SNUipp : Le pouvoir d'achat a subi une baisse de 10% depuis l'an 2000 en raison du gel du point d'indice, de la hausse des cotisations retraite et de la hausse de l'assiette de la CSG. L'organisation syndicale demande pour cette raison une revalorisation du point d'indice (50 points en plus).

En ce qui concerne les pensions, l'organisation syndicale souligne que moins de 25% des enseignants partent à la retraite à la Hors classe. Les taux de pension sont faibles, le SNUipp revendique donc un indice terminal à 783 pour tous.

Avec le report de l'âge légal de départ à la retraite, les enseignants vont travailler plus longtemps dans les conditions actuelles. Or avec la fin du dispositif de la CPA et l'absence de passerelles en cours de carrière, le SNUipp s'inquiète des incidences du maintien en activité de ces personnels notamment en terme de développement des troubles musculo-squelettiques et de risques psycho-sociaux. Ces personnels ne sont pas toujours en état de travailler. Cette situation risque d'entraîner également une augmentation des demandes de congé maladie, et de longue durée.

L'organisation syndicale souhaite connaître le nombre de départs à la retraite de parents de 3 enfants à la rentrée 2011.

Ministère : Concernant la question de la revalorisation du point d'indice, le ministère de la fonction publique a confirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation en 2011. Cependant, la problématique du pouvoir d'achat ne se limite toutefois pas aux mesures générales. En effet, l'augmentation du pouvoir d'achat résulte principalement des mesures individuelles liées à l'avancement d'échelon et de grade (pour environ 50%) et aux mesures catégorielles (pour environ 25%).

En la matière, des efforts importants ont été réalisés par le ministère en consacrant aux mesures catégorielles la moitié des économies budgétaires réalisées dans le cadre du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ainsi et conformément aux engagements pris dans le cadre du pacte de carrière, des mesures d'amélioration de la rémunération des enseignants en début de carrière sont en vigueur depuis la rentrée scolaire 2010, sous la forme de l'attribution d'une bonification d'ancienneté d'une année et de l'augmentation des indices des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} échelons de la classe normale. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, une augmentation de 10% de la rémunération des personnels enseignants en début de carrière est une mesure particulièrement importante. En outre, des mesures indemnitaires permettant, depuis 2007, aux enseignants de mieux voir reconnus leur investissement et leur engagement professionnel, qu'il s'agisse de l'instauration de la prime d'entrée dans le métier, de la revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale des directeurs d'école ou de l'indemnité au bénéfice des enseignants procédant aux évaluations en CE1 et CM2.

SNUipp : L'organisation syndicale note en outre qu'il existe une inégalité à ce sujet entre les hommes et les femmes, l'échelon terminal n'étant pas à l'image de la profession où 80% des enseignants sont des femmes. Cette inégalité est liée à de nombreux facteurs. La direction d'écoles de grandes tailles, l'accès à certaines fonctions sans élèves est plus souvent confié à des hommes. L'accès à la hors classe est souvent accordé à des enseignants exerçant ces fonctions et ne se trouvant plus devant élèves. En outre, l'interruption de carrière, plus fréquente chez les femmes, a un impact sur leur salaire ainsi que sur leur pension. Les femmes subissent plus de décote que les hommes.

Ministère : Le ministère souhaite apporter des éléments d'éclairage s'agissant de la rémunération des enseignants du premier degré et plus précisément les données publiées par l'OCDE reprises par l'organisation syndicale lors de la précédente négociation préalable en date du 12 septembre.

Les données de l'OCDE rendent compte d'un salaire légèrement supérieur en fin de carrière. Si le rapport met en évidence, il est vrai, un niveau de salaire plus faible en début de carrière, il importe de noter que l'état des lieux dressé par l'OCDE s'arrête en 2009 et n'intègre donc pas les mesures d'augmentation de la rémunération des enseignants en début de carrière prises en 2010, consécutivement à la réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants, dans le cadre d'un budget pourtant contraint. En outre, tous les enseignants français bénéficient d'une garantie d'emploi et de déroulement de carrière prévus par le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers qui ne se retrouvent pas dans tous les pays de l'OCDE.

SNUipp : L'organisation syndicale prend note de ces précisions mais doute que la situation des salaires s'améliore en 2011, compte tenu du gel du point d'indice. D'autre part, en ce qui concerne les fins de carrière, le SNUipp craint que la situation des fins de carrière constatée par l'OCDE ne reflète pas la réalité compte tenu du fait que les enseignants ont du mal à atteindre l'indice terminal avant de partir à la retraite.

A l'issue de la réunion de négociation préalable, le syndicat maintient son intention de déposer un préavis pour une grève envisagée le 11 octobre 2011.

L'adjoint à la sous-directrice des études de gestion
prévisionnelle et statutaires

Bruno DUPONT

SNUipp

François COCHAIN

Luce DESSEAUX